

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 7 juillet 2026

Nombre de membres afférents : 19
 En exercice : 19 Qui ont pris part à la délibération : 16
 Date de la Convocation : 01/07/2026
 Date d'affichage : 01/07/2026

L'an deux mille vingt-six et le sept juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Laure DUCHAMP, maire.

Présents : Laurent GAUTHIER - Jean- Michel GAMORE - Aurélie SYLVESTRE - Daniel PEYROL – Lucie HAOND – Aurélien RIFFARD – Isabelle PISSEVIN – Nicolas CHABANIS - Lisa CHANCEL – Marylin MOUTET - Christophe GRANGER - Angélique CHARBONNIER - Manon CAIRE - David MAGNET - May ALGOUD

Excusés : Mylène DELORME - Joël MALIGNIER (pouvoir donné à Laurent GAUTHIER) – Sébastien MAITRE

Lucie HAOND a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n°2026-052 : Décision modificative n°1 – Budget Commune

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,
 Vu le budget de la commune adopté par délibération n° 2026-029 du conseil municipal en date du 28 avril 2026,
 Madame le Maire propose la décision modificative n°1 suivante sur le budget Commune 2026 en section d'investissement et de fonctionnement afin d'ajuster les crédits budgétaires.

Le budget de la commune serait donc modifié comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2152 (21) : Installations de voirie	28 605,50	1323 (13) - 45 : Subv. non transf. Départeme	57 211,00
2313 (23) : Constructions	28 605,50		
	57 211,00		57 211,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
614 (011) : Charges locatives et de copropri	1 000,00	6419 (013) : Remboursements rémunération	3 000,00
61521 (011) : Entretien terrains	3 755,00	73118 (731) : Autres contributions directes	3 551,00
65748 (65) : Subv.fonci.autres personnes dr	1 796,00		
	6 551,00		6 551,00
Total Dépenses	63 762,00	Total Recettes	63 762,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ;

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du Budget Commune,

- **CHARGE** Madame le maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble au moyen de l'application informatique Télérecours accessible par le biais du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département, de sa notification et de sa publication.

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Laure DUCHAMP,

Maire



Lucie HAOND

Secrétaire de séance

